

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU**  
**en date du lundi 14 mars 2024**

La séance, faisant suite à la convocation du 07 mars 2024, est ouverte à vingt heures 40 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Mme Elyane DELPY GOURSAT, Mme Fabienne DEROO, Mme Claudette CAMPASTIÉ, Mr Cédric MARTY, Mr François LEYMARIE, Mr Étienne BARTHOLOMÉ, Mr Jean DELVERT.

Excusés : néant - Absent : Mr Dominique LEMOINE – Élus : 8 - Quorum : 5 - Votants : 7.

**Nous passons à l'ordre du jour**

Mr Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 01 février 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du Conseil.

**Délibérations :**

**1 Subvention exceptionnelle Chambre des Métiers et Artisanat du Lot**

Mr le Maire informe l'assemblée que la Mairie a reçu comme les années précédentes une demande de subvention de la chambre des métiers, motivée par la participation d'un jeune de Baladou aux formations d'apprenti dispensées par cette institution. Le montant demandé est de 80 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la subvention demandée, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**2. Autorisation de signature de la nouvelle convention de regroupement pédagogique intercommunal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention a été mise à jour pour tenir compte de la liste des nouveaux Maires signataires. En outre des modifications mineures ont été introduites dans le texte.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau texte, et charge par conséquent Mr le Maire de signer ce nouveau texte et de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**3. Subvention à l'association du RIONET pour l'« accueil de loisirs »**

Mr le Maire informe l'assemblée que la Mairie a reçu une demande de subvention pour les activités d'accueil de loisirs dont ont bénéficié deux enfants de Baladou en 2023. Le montant demandé est de 2 x 124 € = 248 €. La justification pour cette demande est l'augmentation des coûts de fonctionnement et la baisse des subventions. Par ailleurs le montant demandé aux familles est augmenté de 8 à 10 % mais ne suffit pas pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, et considérant la situation qui prévaut pour les autres enfants de Baladou ainsi que la pratique en la matière dans les communes environnantes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la subvention demandée, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**Questions diverses non soumises à délibération.**

1 Examen de la demande de participation financière de l'école privée Saint Hélène de Gramat (2 enfants de Baladou : 1 primaire et 1 maternelle). La lettre reçue par la Mairie a été lue et commentée.

2 Commémoration du 19 mars (fin des combats d'Algérie, Maroc et Tunisie) : elle aura lieu comme d'habitude au monument du 19 mars à 11 heures, suivi d'un apéritif offert par la Mairie.

3. École de St Sozy. Demande de participation a été reçue pour participation à une classe découverte (44€) pour inscription au budget 2024.

**4. Point dossiers en cours**

4.1 Demande de modification du carrefour RD 803 – route des Combes. Une demande d'aménagement du carrefour a été soumise au service territorial routier (ex DDE) afin d'améliorer la sécurité des véhicules débouchant de la route des Combes vers la RD. La Mairie a reçu une réponse verbale négative car il s'agit du débouché d'une voirie communale. Une copropriétaire du terrain concerné a été contactée pour une éventuelle acquisition par la commune. Une proposition d'achat « raisonnée » va être soumise. Affaire à suivre...

4.2 Composteur public. La Mairie a reçu une visite d'un technicien SYDED pour l'implantation d'un composteur public dans les environs de la Mairie, à usage principalement des habitants des appartements.

Installation du composteur : site et date d'implantation à confirmer, notamment en fonction de la distribution des composteurs individuels annoncée par CAUVALDOR.

4.3 Nids de frelons : CAUVALDOR a décidé de prendre en charge en partie la destruction des nids de frelons. Il est donc utile de faire évoluer notre formule de prise en charge pour combiner la contribution de CAUVALDOR et celle de la commune, afin de couvrir la totalité du coût. A soumettre à délibération formelle.

4.4 Problème d'avaloirs bouchés au Bournissard. Des plaintes ont été adressées aux Mairies de Baladou et de Cuzance pour des avaloirs encombrés par les boues lors des pluies. Le nettoyage est effectué à intervalles réguliers. Une intervention de CAUVALDOR est en outre requise pour modifier le parcours des eaux sur la voirie.

4.5 Commission finances de CAUVALDOR : pas d'augmentation des taxes de communauté de communes en 2024, considérant l'augmentation de l'an passé. Pour Baladou on serait dans les conditions pour marginalement augmenter la taxe sur les résidences secondaires. Une délibération formelle devra être prise ultérieurement.

4.6 Bilan budgétaire 2023. Une première évaluation approximative des résultats de l'année passée laisse penser que nous bénéficierons d'un solde positif significatif.

4.7 Éclairage public : il est possible d'équiper tous les lampadaires avec des luminaires LED. Un chiffrage est attendu pour inclusion éventuelle dans le budget 2024 et demande de subvention.

4.8 Terrain à lotir près de l'école : un chiffrage va être fourni pour l'aménagement du terrain en vue de son lotissement.

4.9 Plan d'évacuation de la salle des fêtes : il faut en organiser la réalisation du plan (dessin) et son installation aux endroits ad hoc.

4.10 École ou salle des fêtes : une proposition informelle a été reçue pour acquérir un lave-vaisselle professionnel d'occasion :. Il faut le visionner avant une décision pour en vérifier l'état.

4.11 Salle des fêtes : Plusieurs questions sont soulevées et requièrent solution. (a) accès à la cuisine pour disposer du matériel de nettoyage. (b) Pour éviter les problèmes rencontrés récemment de double location, désormais la location ne sera effective que quand la mairie dispose de la convention signée, du certificat d'assurance et du chèque de caution. (c) Arrêt du chauffage : du 30 avril au 1<sup>er</sup> septembre. (d) Pour les petits groupes la salle de la bibliothèque pourrait être plus utilisée. (e) Les conditions actuelles de mise à disposition mènent à la saturation de l'agenda des réservations, en particulier durant le weekend. Il faut mener une réflexion sur le sujet, pour une mise à jours des conditions, y compris financières, tenant compte des tarifs de location pratiqués dans la région.

## 5. Point réunions extérieures

2 février comité de cohésion territoriale Baladou	4 Mars. sélection film pour ciné Etoile a Biars
5 février réunion département poteaux transports	5 mars réunion fiscalité locale
5 février conseil communautaire Cuzance	5 mars conseil RPI élémentaire Cuzance
7 février conseil anim-enfance St Sozy	6 mars réunion ADS Vayrac
15 février réunion bassin de vie Baladou	11 mars conseil communautaire Alvignac
20 février SMECMVD Gignac	12 mars Départ Sous Préfète Gourdon
26 février com. finances St Denis	12 mars Organisation de Résurgence (R. Couder 09/2024) St Denis
29 février conseil maternelle Martel	
4 mars prise commandement gendarmerie Vayrac	3 mars Bilan annuel Cauvaldor culture Biars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire vendredi 15 à 0 heures et 45 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Observations émises lors de la séance du 09/03/2024 Annul 2024  
**NEANT**

Procès verbal de la séance du 14 mars 2024 approuvé le 16/03/2024.....

J. Delvert, Maire, président de séance

E. Bartholomé, secrétaire de séance

C. Campastié

E. Delpy Goursat

F. Deroo

C. Marty

D. Lemoine

F. Leymarie

